

Travail de maturité spécialisée

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) doit démontrer l'aptitude de l'élève à chercher, à évaluer, à exploiter et à structurer l'information sur un sujet qu'il a défini lui-même ainsi qu'à communiquer ses idées.

Pour la réalisation du TMsp, la candidate ou le candidat bénéficie de l'encadrement de deux accompagnants, aux rôles et fonctions différents :

- Le répondant TMsp, maître au gymnase, accompagne l'élève dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale.
- L'enseignant responsable de la formation à l'ECAL, en qualité de « répondant professionnel », répond aux questions relatives à la pratique artistique.

Le sujet du TMsp est défini autour et à partir d'une création artistique personnelle, qui peut être celle qui est réalisée dans le cadre des activités de formation à l'ECAL (cours du vendredi).

Le TMsp comprend l'œuvre réalisée par la candidate ou le candidat et une partie rédigée, explicitant la démarche (10 pages au maximum). Il s'agit donc d'un travail réflexif et documenté autour de la production artistique. Il est conçu au cours de l'année de formation à la MSAD.

Le TMsp est en principe préparé de façon personnelle. Il peut toutefois être réalisé à deux (maximum) si la collaboration trouve une justification reconnue par les répondants de l'ECAL et du gymnase.